

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 14-411-1931 fixant les mureraies de certaines- marchan- dises pour l'année 1931.

n° 14-411-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 février 1931

Numéro JO
n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro
28 février 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 1925. portant refonte générale des droits d'entrée et de sortie à la Côte française des Somalis.

Vu le tableau des mercuriales pour 1931 de certaines marchandises, arrêté par la Commission compétente instituée par l'article 3 de l'arrêté un 27 septembre 1924: Sur le rapport du chef du Service des douanes Le Conseil d'admini-tration entendu, dans sa séance du 7 fécrier 1931.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les valeurs reprises au tableau des mercuriales annexé au présent arrêté serviront de base à la perception des droits ad valorem d'entrée et de sortie aux marchandises qui y sont reprises pendant l'année 1931. Art.2. — Le chef du service des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonies.

CHAPON -Baissac.